

# Nos conditions

## **1. Conditions générales**

### Art. 1: Notre proposition.

Le programme tel défini sur notre site [www.ayokisland.com](http://www.ayokisland.com) aux Philippines inclut la phase transport (4 jours) par tout moyen dont l'avion et le bateau sur une distance de 1250 km aller, idem pour le retour, deux séjours, un de 5 jours à Ayoki et un autre de trois jours à Bohol.

La proposition de 1 200 euros inclut tout frais d'hébergement, de restauration et de frais de transport ainsi que les visites, sauf celles prévus en option selon votre consentement. Lorsque le transport international est inclus, le tarif est 2 000 euros incluant alors le prix du billet aller retour et l'assurance annulation, rapatriement.

Sont exclues de la prestation restauration toute consommation liquide ou solide (pâtisseries, glaces, et tout autre encas) pris hors du cadre restauration normale qui reste à la charge exclusive du consommateur (rice).

De même, l'eau potable et garantie comme telle est mis à la disposition libre du client, mais la consommation d'autres boissons comme les alcools, jus de fruits, café, thé... sont à régler en sus.

Notre proposition séjours, déplacements et prestations diverses sont inclus dans la prestation complète initiale. Les prestations complémentaires dont les encadrements par des professionnels qualifiés pour les activités sportives (surf, plongée...), quelques visites ou prestations proposées en option (crémaillère, massage...) sont en sus et à régler par le client sur place.

### Art. 2: Notre responsabilité et ses limites.

Lors des phases transport, notre responsabilité consiste à vous dégager de tout soucis logistique quant à l'organisation du déplacement, et de vous conduire jusqu'aux deux lieux de séjour, Ayoki et M. Roxas barangay.

Les deux prestataires de service, soit M. Jacques Dagnot et Mme Mera Cutanda Mampusti, ont pour vocation de vous assurer le meilleur accueil et de vous permettre un séjour complet incluant toute l'intendance nécessaire et le gîte, à savoir une fonction d'hôte. Les activités au sein des deux structures, soit à l'île d'Ayoki, soit à Bohol peuvent vous être proposés à titre d'information, mais seront pratiquées sans l'encadrement de ces prestataires.

Les prestations de sport ou activité à plus grand risque (surf, plongée en profondeur) sont sous la responsabilité des prestataires habilités à ces services.

Toute initiative personnelle vous mettant en danger sans information préalable auprès de votre guide, ni des prestataires concernés engage alors votre seule responsabilité.

En cas de guerre, de révolte, d'attentats, accident nucléaire, tremblement de terre, éruption volcanique ainsi que tout événement non prévisible, nous ne pourrions être tenus pour responsables.

Dans le cas d'événement prévisible, dont les accidents météorologiques (typhons et autres), notre priorité restera votre sécurité quitte à modifier notre programme sans que vous puissiez mettre en cause notre bonne foi.

En cas de comportement illicite relevant du pénal, trafic de drogues, relations

vénales avec des mineurs, ébriété et rixes sur la voie publique ..., cette situation vaudra rupture de contrat, et cela sans qu'aucune démarche quant à une quelconque demande de remboursement puisse être exigée

### Art. 3: Nos engagements

En cas d'accident mettant en cause votre intégrité physique (brûlure, piqûres d'animaux toxiques comme scorpion, serpent, fractures, maladies, infections diverses dont amibes, ainsi que toutes autres affections nécessitant des soins), nous engageons notre responsabilité quant à prendre toutes les dispositions pour vous aider dans les démarches hospitalières, soit auprès des autorités médicales locales en cas de soutien ou de soins, étendu à tout pour assurer votre rapatriement en cas d'affections importantes via la compagnie d'assurances selon le contrat pris en cours de réservation du billet d'avion. Si vous optez pour prendre votre billet vous même, il vous appartient de souscrire le contrat assurance par vos soins.

Lors de votre séjour, nous prendrons toute disposition pour informer les autorités compétentes dont le consulat de France sur votre présence sur le territoire, et le service d'immigration. En cas de situation difficile, votre position géographique sera connue pour pouvoir vous contacter en cas d'urgence.

Dans tous les cas, Ayokisland s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens dont l'entreprise dispose pour vous guider et vous aider aux Philippines. Cet engagement s'arrête dès votre accès à la zone d'embarquement pour le retour, et/ou la disposition de tout moyen de transport affrété par la compagnie d'assurances.

### Art. 4: Litiges

En cas de litiges entre notre entreprise Ayokisland et vous pour des raisons diverses, nous vous saurions gré quant à les exprimer par la voie de la négociation auprès du responsable de ladite entreprise M. Dominique Pastol avant de recourir à toute procédure judiciaire et autres. Cette négociation pourra d'ailleurs être faite par un intermédiaire ayant la compétence reconnue comme telle selon la loi française; avocat, huissier... Cette négociation pourra aboutir via un accord écrit des deux partis. En cas de non accord, le parti s'estimant lésé pourra recourir à la voie judiciaire du lieu de son domicile légal. Si aucune proposition de négociation préalable n'a été proposée par l'un ou l'autre parti, toute requête judiciaire devra être considérée comme non justifiée.

## **2. Conditions particulières**

Ces conditions prennent en compte des éléments particuliers ainsi que la spécificité des Philippines, d'autant que votre présence sur le territoire Philippin vous contraint à en connaître quelques règles fondamentales pour éviter toute possibilité de litige avec les autorités locales.

### Art. 1: les bagages

Le volume de vos bagages doit être limité. Évitez d'envoyer plus de 15 kg par adulte, le tout dans un sac à dos plus propice au déplacement et transport. Avant de faire enregistrer vos bagages à l'aéroport, prévoyez de les rendre inaccessibles pour toute

personne malveillante susceptible d'introduire des éléments prohibés. Il est donc vivement conseillé de les couvrir d'un plastique.

Vous êtes responsable de vos bagages pendant tout vos déplacements. Mieux vaut éviter de remplir vos bagages avec trop de vêtements inutiles sous climat chaud, et d'acheter sur place quelques tee shirts et slipper à bon marché. Tout surpoids de plus de 15 kg vaut règlement au kilo (en général 5 € par kilo) auprès des compagnies locales, et mieux vaut donc prendre le minimum nécessaire.

### Art. 2: les substances illicites

Toute possession de drogues illicites peut conduire à des situations inextricables, d'autant que la détention de tels produits ne se traduit pas en terme de droit par la différenciation faite sinon ici entre consommation et trafic.

Nous vous invitons donc à ne pas transporter quelques brins de cannabis ou autres même si cela relève de vos habitudes en France, les conséquences aux Philippines n'étant les mêmes.

Ayokisland tentera de vous soutenir tant que ce peut, en prévenant vos proches et le consulat de France en cas de problème, mais ne pourra rien faire d'autre quant à vous aider dans une telle situation.

### Art. 3: Les comportements

Il est extrêmement mal vu aux Philippines que les gens règlent leurs problèmes personnels sur la voie publique. Le fait de crier sur la voie publique, de faire preuve de colère à l'égard de telle personne même si celle ci a eu l'intention de vous nuire est perçu comme un acte de violence. En conséquence, gardez votre calme en toute circonstance. En cas de litige, prévenez votre guide qui vous accompagnera dans votre démarche si vous avez été lésé. N'oubliez pas non plus que vos interlocuteurs ne comprennent pas le français, et que les plaisanteries hurlés à haute voix ne sont pas comprises par eux et ils peuvent les interpréter comme une saute d'humeur.

Ne fuyez pas les contacts. Les Philippines sont très chaleureux et adorent dialoguer. Ne prenez pas quelques gestes dont la tape sur l'épaule, le massage du cou... pour un acte délétère. Ceci reste au contraire un signe de fraternité. A l'inverse, ne cédez pas quant à une invitation à prendre un véhicule avec quelqu'un que vous ne connaissez pas, à se faire inviter quant à pénétrer dans des domiciles dont vous ne connaissez pas le ou les habitants. Soyez amicaux, souriants, mais restez prudent. La règle d'Ayokisland veut que vous voyagez en groupe et que vous évitiez de vous trouver seul dans des situations complexes. Il vous appartient de respecter cette règle et d'être toujours avec la compagnie de votre guide. En cas d'interrogation sur telle ou telle situation qui vous contrarie ou offusque, posez la question à votre guide. Les Philippines est un pays pauvre, vous êtes considérés pour être des gens riches, et serez appréhendés pour donner de l'argent. Face à la mendicité, il vous appartient de donner ou non, mais évitez tout geste ostentatoire, et de ne pas donner plus de 5 pesos (10 centimes) sous peine de devoir gérer ensuite un attroupement autour du groupe, nuisant ensuite à la sérénité de tous.

Vous évitez d'allumer une cigarette dans les lieux non habilités. Pour nos amis fumeurs, prévenez le guide avant afin qu'il prenne les dispositions pour vous conduire aux endroits adéquats. Fumez dans une chambre d'hôtel est parfaitement autorisé, fumer dehors l'est beaucoup moins. Ainsi, les codes du comportement sont parfois opposés à ceux de France.

#### Art. 4: les délits et crimes

Vos attitudes et comportements relèvent de votre responsabilité personnelle. Il est par contre formellement interdit, par la loi, mais aussi par la déontologie d'Ayokisland et de ses partenaires, de couvrir de quelque manière un comportement sexuel à l'égard de mineurs. Tout comportement observé sur ce point fera l'objet d'une exclusion immédiate de la personne concernée, et d'une demande d'information judiciaire auprès du consulat de France. Les éventuelles relations entre adultes consentants ne nous regardent pas, nous serons impitoyables lorsque ces relations concerneront des mineurs. Nous sommes aux Philippines responsables d'enfants au sein de nos foyers, et ne souhaitons nullement y conduire des personnes prédatrices.

#### Art. 5: Les activités

Les activités et visites sont celles prévues dans le programme d'Ayokisland ([www.ayokisland.com](http://www.ayokisland.com)). elles sont incluses dans la prestation globale et organisées comme telles.

Auprès de votre guide lors de vos déplacements, auprès de vos hôtes durant votre séjour, n'hésitez pas à recourir à leurs avis et conseils.

Pour une pratique de la nage avec ou sans masque et tuba, la promenade sur l'île ou au bord de mer, et enfin la farniente sur la plage, les jeux de sable, les dangers sont inexistantes.

A Bohol, la programmation prévoit quelques déplacements sur la lagune, la ferme d'algues ... selon le programme présenté, mais vous ne serez en aucun cas soumis à des situations de risques (hormis l'imprévisible, un accident de la route, un caillou glissant ...)

Concernant les baignades, à Bohol comme à Ayoki, nous connaissons les zones à risques (courants dérivants et autres), et nous vous inviterons à pratiquer la nage et la plongée en apnée dans les zones calmes. Nous n'assurons pas la surveillance des baignades. Il vous appartient de surveiller vos enfants, et de prendre la mesure de vos capacités à nager en eau peu profonde ou non. Toutes les zones prévues pour les baignades sont sur site plat en eau peu profonde. Pour les bons nageurs, il leur appartiendra de parcourir une plus grande distance pour accéder à une zone plus profonde.

Concernant les activités plus sportives, comme le surf, la plongée avec équipements dans les eaux profondes, soit vous possédez la licence concernant la pratique de ces sports sans accompagnement et il vous appartiendra d'en mesurer les risques en prenant toute initiative relevant alors de votre seule responsabilité, soit de nous informer préalablement de vos souhaits quant à recourir aux services d'un professionnel apte à l'encadrement et à la fourniture du matériel adapté. Ayokisland prendra alors contact avec le ou les professionnels concernés qu'il vous appartiendra alors de rémunérer. Toute initiative personnelle autre relève sinon de votre seule responsabilité.

#### Art.5: Les préjudices, vols et autres

Comme tout voyageur, vous pouvez avoir à subir un risque plus important quant à une perte de biens suite à un vol. Pendant tout vos séjours, vos portefeuilles, téléphone mobile, laptop, bijoux, montres... peuvent être gardés en lieu sûr. En déplacement, mieux vaut être vigilant en les cachant dans un sac clos difficile d'accès à un voleur.

La pratique veut que vous laissez les objets de grande valeur et inutiles en France. Un autre choix relève de votre responsabilité.

Évitez tant que possible tout comportement ostentatoire mettant en évidence vos biens et moyens financiers. Ayez toujours de la monnaie en petites coupures pour régler vos dépenses courantes.

#### Art. 6: l'alcoolisme

Aux Philippines, l'art de recevoir est aussi associé à des moments quant à boire du tanduay et autres boissons alcoolisées locales. La tradition, comme dans beaucoup d'autres pays, est de boire cul sec, puis de boire un verre d'eau, de coca cola. Les verres tournent entre les divers partenaires. Dans de nombreux cas, une bouteille est suivie d'une autre, chacun payant la sienne.

En tant qu'étranger, il n'est nullement mal vu de faire entendre que vous avez d'autres façon de boire dont celle de consommer lentement.

Il vous appartient de maîtriser votre consommation comme vous l'entendez. Le choix d'être dans un état d'ébriété avancée quant à ces rencontres où vous serez invité chaleureusement relève une fois encore de votre seul champ de responsabilité. Il s'agit malgré tout de moments sympathiques, associés à des chants, danse... L'essentiel pour nous est que cela ne se termine pas en coma éthylique nécessitant une intervention médicale. Ces diverses manifestations quelque peu inévitables aux Philippines se feront hors de la base des campements afin de permettre le calme à ceux qui, fatigués, souhaiteraient se reposer, d'autant que ces activités bucoliques ont plutôt lieu le soir.

Pour les personnes ayant la responsabilité d'enfants, qui n'ont sinon aucune place dans ce genre de festivité, la garde des enfants sera assurée par les hôtes.

Dans tous les cas, évitez tout comportement de nature à créer des rixes. Ce type de comportement fréquent chez les buveurs dans notre pays est plutôt très rare aux Philippines. Sachez donc garder votre sang froid en toute circonstance.

#### Art. 7: les mineurs

Vos enfants seront sollicités à des jeux avec les enfants philippins, ces derniers ayant une grande autonomie quant à l'organisation de leurs activités, plus particulièrement à M. Roxas. Ces divers contacts nous semblent très favorables quant à l'entente mutuelle entre des personnes de diverses cultures. Il faut néanmoins considérer un risque, à savoir que nos enfants de France sont beaucoup moins dégourdis que les enfants philippins quant à grimper aux arbres, plonger dans la rivière... Il vous est donc conseillé quant à leur donner quelques consignes de sécurité et leur expliquer d'éviter de faire comme les autres enfants s'ils n'ont pas la capacité de faire les mêmes "exploits" qu'eux. Mieux vaut pour eux admettre leurs inaptitudes et éviter toute situation pouvant conduire à des accidents. Cela leur vaudra le cas échéant quelques railleries dans un langage qu'ils ne comprendront pas, mais les adultes comme les enfants aux Philippines prennent tout en s'amusant, et cela sera sans conséquence sur une quelconque intégration fut-elle éphémère... Au demeurant, nous donneront également quelques consignes préalables aux enfants philippins quant à ne pas engager leurs nouveaux amis à prendre des risques. Ce type de relation nous paraît très positif dans un échange de culture propice à la formation des jeunes.